

Ville de Miramas

Retour sur le conseil municipal du 28 juin 2023

Le 03/07/2023 par Ville de Miramas | 



En ouverture du conseil municipal, Frédéric Vigouroux, maire de Miramas accueillait Nicolas Soury, inspecteur de la direction générale des finances publiques, venu présenter la synthèse du contrôle de la qualité des comptes de la Ville. Un travail réalisé en coopération avec les services de Miramas et une note de 100 % pour l'indice qualité des écritures comptables (seules deux communes des

Bouches-du-Rhône de plus de 10 000 habitants ont obtenu cette note). Une garantie donnée par les services de l'État quant à la bonne gestion des comptes publics par la Ville permettant de suivre plus en détail des dépenses importantes et d'alléger les autres contrôles dans une relation de confiance.

1- Rénovation du cœur de ville : les projets avancent !

. Les projets d'aménagement « Sud gare » et « Oasis » (revitalisation de la place Jourdan, halle des producteurs locaux, écoquartier, PEM, passerelle, etc.) vont entrer dans une phase opérationnelle alors que le projet d'aménagement du site « Sud Lac » nécessite d'autres études, avant un temps de concertation en amont du projet. Ces deux temporalités différentes impliquent de résilier la convention d'interventions foncières globale avec l'Établissement Public Foncier (qui arrive à échéance à la fin 2023) pour la remplacer par deux conventions distinctes par zone à aménager, approuvées par le Conseil municipal.

. Le projet de passerelle reliant les quartiers nord et sud de Miramas en desservant les quais de la gare SNCF franchit une nouvelle étape. Si la commune n'investit pas financièrement dans ce projet, elle est associée à titre consultatif sur la Convention de financement des études portant sur la mise en accessibilité des quais et la création de la passerelle. C'est pourquoi le Conseil municipal a voté l'approbation des termes de la convention. Les travaux préparatoires devraient débuter fin 2024.

2 – Le futur collège Carraire rejoint la programmation des chantiers prioritaires du Département 13

Sur demande du Département, le Conseil municipal a voté la mise à disposition d'un terrain situé dans le quartier de Fontlongue, à proximité directe du pôle sportif des Molières, à destination du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône. Avec l'achèvement prochain des études faune-flore, cela représente la dernière phase nécessaire pour l'engagement opérationnel du dossier par le Département qui mettra l'accent, à la demande de la commune, sur l'aspect durable des nouveaux bâtiments. Le début des travaux est prévu vers 2025 selon le calendrier du Département pour une livraison avant 2028.

3 –Miramas, engagée pour l'aide au logement

L'association d'accès et de maintien au logement (ADAMAL) développe des actions pour accompagner toute personne éprouvant des difficultés à accéder à un logement décent, indépendant et adapté. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place à Miramas avec notamment des mesures d'accompagnement global, d'hébergement et d'accès au logement ainsi que des mesures spécifiques autour des problématiques d'expulsion en collaboration avec le CCAS, la MDS, certains chantiers d'insertion et différentes associations implantées sur la ville.

C'est pourquoi le Conseil municipal a voté l'adhésion de la commune à l'association et a désigné Jacques Baudoux, adjoint au maire, délégué au logement et à l'habitat, pour siéger au sein du collège « membres actifs » du conseil d'administration de l'ADAMAL.

4 – Signature de la charte d'engagement « Sud zéro déchet plastique » en partenariat avec la Région Sud.

Le samedi 15 avril 2023, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a organisé une opération de nettoyage de grande ampleur sur l'ensemble du territoire régional, « Nettoyons le Sud ». Miramas a répondu présente en participant activement à cette opération avec 200 communes mobilisées. Près de 1180 kg de déchets ont été récoltés. Pour aller plus loin, la Région a mis à la disposition des acteurs du territoire régional, une Charte « Sud zéro déchet plastique », animée par les services de la Région et l'Agence Régionale pour la Biodiversité et de l'Environnement, qui permet aux signataires de disposer de ressources et de solutions pour mettre en œuvre un plan d'actions efficace.

5 – Après avoir été informé par l'Inspecteur d'académie-Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la fermeture de trois classes dans la commune, la municipalité a voté un avis défavorable aux mesures de fermetures de classes émises pour la rentrée 2023. Quelques semaines auparavant, la municipalité recevait des parents d'élèves mobilisés contre la fermeture de certaines classes et intervenait auprès du Recteur d'académie, qui a pris l'engagement de réétudier la question en fonction du nombre réel d'élèves inscrits à la rentrée. Pour rappel, le nombre minimal d'élèves pour maintenir une classe ouverte est fixé au niveau départemental, et peut changer d'une année sur l'autre, induisant parfois des fermetures subies par la Ville.

**Votre
contact**

**Service Communication - Betty Reboul & Nicolas
Martin - Journalistes Attachés de presse**
0490174836 - 0490174831 ,
n.martin@mairie-miramas.fr